

LES RESPONSABILITES DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER

Ref : DIVE-LES1

Page 1/3

**LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- . Définir les conditions d'exercice des professions immobilières réglementées
- . Mettre en œuvre le code de déontologie
- . Maîtriser la signature du mandat
- . Connaître la jurisprudence des actes de ventes
- . Connaître le fonctionnement des instances de contrôle

PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier en activité.

PRE-REQUIS ET POSITIONNEMENT

Cette formation intègre des notions de base dans la spécialité, il n'y a pas de pré-requis particulier. Un questionnaire de positionnement aura lieu avant le début de formation dans le but d'adapter le rythme, le contenu et les exercices pratiques associés.. 0

DUREE ET ORGANISATION

La formation s'organise en 4 sessions pour une durée totale de 16 heures. L'effectif de stagiaires est basé sur un format de 1 à 8 personnes maximum. La formation se déroule en présentiel. Suivant le cas de figure, elle peut avoir lieu sur le lieu de l'entreprise du client ou dans une salle de formation prévue à cet effet.

ENCADREMENT

La formation sera assurée sous le contrôle de FERNANDES-COZ Ghislaine, dont l'organisme de formation répond à la norme de Qualité Qualiopi.

SUIVI ET EVALUATION

À la fin de la formation, il sera remis au stagiaire une attestation de stage et des supports de cours (papier ou numérique). Un questionnaire fera l'objet d'une évaluation à chaud sur le déroulement de la formation. Le suivi concernant la mise en pratique des éléments vus en formation sera effectué par le formateur dans les 3 mois qui suivent la fin de l'action de formation. L'évaluation du stagiaire se fait par l'intermédiaire de Quiz et d'exercices pratiques ou de contrôle continu.

OUTILS ET METHODE PEDAGOGIQUES

Les outils utilisés pendant la formation sont les suivants : Paperboard, vidéoprojecteur, diaporama et supports papiers (exercices, support de cours).

**DATES ET LIEU DE FORMATION :**

Communiqués sur la convention de formation



Durée : 16 heures



Groupe : de 1 à 8 personnes

**CONTACT**

FERNANDES-COZ Ghislaine

ghislaine.coz@gmail.com

06 62 49 23 71

Service administratif

contact@formagest.fr

CONTENU DE LA FORMATION**A DEFINIR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES REGLEMENTEES**

Définir les conditions d'obtention de la carte professionnelle
Identifier les modalités d'obtention de la carte professionnelle

B IDENTIFIER LES POUVOIRS DES COLLABORATEURS

Définir les critères d'obtention de l'habilitation
Identifier les différents du collaborateur

C METTRE EN ŒUVRE LE CODE DE DEONTOLOGIE

Identifier les articles du code
Analyser les enjeux

D MAITRISER LA SIGNATURE DU MANDAT

Identifier les conditions de validité du mandat
Identifier les obligations inhérentes à la signature du mandat

E GARANTIR L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Identifier les règles des publicités de l'agent immobilier
Identifier les règles des publicités des annonces immobilières

F CONNAITRE LA JURISPRUDENCE DES ACTES DE VENTES

Savoir anticiper les risques relatifs aux vices cachés
Savoir éviter les risques du consentement

G CONNAITRE LA JURISPRUDENCE DU DROIT A LA REMUNERATION

Connaître les conditions
La clause pénale

H CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE CONTRÔLE

Connaître la commission nationale des sanctions
Connaître la CNIL